



Bac Pro ARCU

E33 – Accueil en face à face

EPREUVE PONCTUELLE

Information à l'attention des centres de formation et des membres de la réunion de vérification de la conformité des dossiers des candidats

Règles de conformité du dossier E33

Rappel sur l'épreuve : coefficient 2 ; oral de 25 min dont la phase 1 est un exposé de la situation (5 min), la phase 2 est une simulation de la situation (5 min) et la phase 3 est un entretien (15 min). Cet oral est précédé d'une préparation de 20 min.

Contenu réglementaire du dossier :

Cette partie doit comporter :

- 3 fiches d'activité (= les « 3 situations d'accueil ») relatives à l'expérience en milieu professionnel (vécue ou observée)
 - ↳ 1 fiche en événementiel
 - ↳ 2 fiches au choix en sédentaire et/ou transport
- 1 grille de suivi complétée par le candidat, décrivant les tâches accomplies et les compétences professionnelles mises en œuvre en milieu professionnel : au moins 8 tâches sur 12 doivent être couvertes.

Le contenu du dossier est considéré comme non conforme dans les cas décrits ci-dessous. Les points de pénalité suivants seront alors déduits de la note finale (points de pénalité cumulables, le cas échéant).

Variété des domaines relatifs aux fiches d'activité, pénalités :

- ↳ les fiches d'activité ne couvrent qu'un seul domaine parmi l'événementiel, le sédentaire et le transport : – 2
- ↳ aucune des fiches ne couvre l'accueil événementiel : – 2

Variété des tâches relatives à la grille de suivi, pénalités :

- ↳ 6 ou 7 tâches couvertes sur les 8 requises au minimum : – 2
- ↳ Moins de 6 tâches couvertes sur les 8 requises au minimum : – 2 de plus soit – 4

Absence de situations d'accueil (fiches d'activité), pénalités :

- 2 par situation manquante

En l'absence des 3 fiches d'activité, la note de 0/40 sera attribuée à cette épreuve. Le candidat sera reçu par la commission d'interrogation qui l'informera de cette note (pas d'interrogation).

Remise du dossier après la date fixée par le Recteur :

Pénalité : – 3 points / 20